



DOMAINE : Élèves – Services à l'élève

En vigueur le : 6 novembre 2004

TITRE : Dépistage précoce et continu

Révisée le :

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

1. Principes du dépistage précoce

L'intervention précoce et la prévention demeure la préoccupation centrale du programme de dépistage précoce qui commence dès l'inscription en maternelle et se poursuit jusqu'à la 12^e année. Le Conseil s'engage à fournir, aux écoles et aux enseignants, les soutiens nécessaires dans le processus d'évaluation et dans la planification de la programmation et des interventions.

Tout élève a droit d'accéder à un programme scolaire de qualité, dans un milieu accueillant et respectueux de l'élève et de sa famille.

Le dépistage précoce vise essentiellement à déterminer où en est l'enfant dans son développement global et consiste à bien identifier les besoins afin d'intervenir tôt dans ses premières années d'études. L'élève aborde alors une étape importante de sa vie où motricité, socialisation, intelligence et langage doivent se développer de façon optimale.

Il est important de se souvenir que les données du dépistage des forces et des besoins de l'élève sont provisoires et elles ne doivent pas servir à prédire le rendement à long terme de l'enfant. Ces données peuvent par contre nous aider à identifier le niveau d'apprentissage de l'élève à son arrivée à l'école et lui permettre par la mise en œuvre d'un programme approprié, de vivre des expériences de réussites.

2. Objectifs du programme

Le programme de dépistage précoce doit permettre à l'élève :

- de s'intégrer facilement à l'école;
- d'acquérir une confiance personnelle en ses capacités;
- de développer une image positive de lui-même;
- de développer des bases solides pour favoriser l'acquisition des habiletés de la pensée et d'aptitudes physiques, sociales et langagières;
- de vivre des expériences de réussite scolaire afin de développer une attitude favorable à l'apprentissage;
- d'acquérir son indépendance et de devenir progressivement autonome;
- d'apprendre à accepter les routines et les responsabilités;
- de grandir en intégrant les valeurs humaines et morales qui lui permettront de contribuer à la communauté, la société et particulièrement à la collectivité franco-ontarienne.

Toutes les données recueillies à travers les étapes du dépistage précoce et continu sont documentées dans le *Carnet de l'élève*. Ce carnet fait partie de l'ensemble des formulaires, des questionnaires et des grilles d'observation qui devront être remplis par les enseignants et les intervenants tout au long du processus de dépistage précoce et continu.

3. Processus d'entrée à l'école

Le processus du dépistage précoce vise à situer l'élève dans son développement afin de répondre à ses besoins, par la mise en œuvre d'un programme éducatif de qualité. L'entrée à l'école suit les étapes suivantes :

- La direction de l'école et l'enseignant rencontrent les parents lors de l'inscription.

Une entrevue d'accueil, avec les parents et l'élève, est prévue par l'enseignant au cours de la première semaine d'école. Cette entrevue a pour but d'aider l'élève à se familiariser avec son enseignant et de fournir aux parents, l'occasion de parler de leur enfant. L'entrevue permet aussi de recueillir et de vérifier un certain nombre de renseignements sur l'élève, son milieu familial, ses besoins, ses forces et son développement global afin de mieux répondre à ses besoins.

- L'entrée échelonnée permet à l'élève qui débute de s'intégrer graduellement au milieu scolaire et favorise chez l'enseignant l'adoption d'une approche très accueillante et d'une intervention particulièrement efficace auprès des élèves qui requièrent un accompagnement et une attention plus immédiate. Après ce temps privilégié pour l'observation, l'enseignant pourrait déjà élaborer un programme spécial à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers.

4. Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention

En utilisant diverses stratégies, l'enseignant évalue l'apprentissage de l'élève de façon continue dans le contexte des activités quotidiennes de la salle de classe. Différents outils d'observation sont utilisés : notes anecdotiques, carnets, portfolios, grilles d'observation, profils de développement, etc. Le processus de dépistage précoce permet d'établir un profil d'apprentissage de l'élève et de dépister très tôt les élèves ayant des besoins particuliers. Ainsi une intervention appropriée et efficace pourrait être mise en vigueur.

L'outil de dépistage permet d'évaluer :

- Le développement psychomoteur, l'audition et la vision
- Le développement socio-affectif
- Le développement intellectuel
- Le développement langagier

5. Dépistage précoce et processus d'identification des difficultés d'apprentissage

Lorsqu'on soupçonne la présence de difficultés plus grandes chez un élève de la 1^{re} à la 12^e année, on entreprend le processus suivant :

- 5.1 Une observation plus approfondie et des interventions réfléchies et documentées sont d'abord effectuées par l'enseignant avec l'appui de l'enseignant ressource. Les parents sont informés et invités à participer tout au long de cette démarche.
- 5.2 La direction de l'école peut demander une étude de cas formelle en suivant le processus d'aide du Conseil. L'équipe multidisciplinaire de l'école étudie en profondeur le cas présenté et formule les recommandations nécessaires.
- 5.3 Tous les intervenants pouvant fournir des informations pertinentes, y compris les parents, seront convoqués à une conférence de cas. Au besoin, une évaluation pédagogique est entreprise par la personne-ressource de l'école. Selon les difficultés constatées dans les démarches précédentes et avec l'accord des parents, une démarche d'évaluation plus approfondie est soumise à des spécialistes (p. ex., psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes) afin de cibler les difficultés précises de l'élève et les interventions spécialisées appropriées.
- 5.4 Si nécessaire, à la suite de cette étude et à la lumière des résultats des évaluations spécialisées auxquelles les parents ont consenti, la tenue d'un Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut être proposée.

La procédure pour tenir un comité IPR est mise en place. Tous les éléments du processus sont indiqués dans le *Guide des parents*.

Dans le cas où un élève pourrait profiter d'un programme ou d'un service lié à l'enfance en difficulté, le CIPR peut recommander le placement de l'élève dans une classe régulière avec l'appui d'un Plan d'enseignement individualisé (PEI). Certains élèves peuvent profiter des services des agences communautaires et/ou des services spécialisés du Conseil, d'un autre conseil (achat de services), d'une école d'application ou d'un centre de traitement de jour (Section 20).

6. Rôles des responsables du dépistage précoce

Ce programme repose sur l'étroite collaboration et la participation des parents, de l'école et des organismes communautaires. Les efforts isolés des parents ou de l'école ou ceux des organismes communautaires ne peuvent suffire à respecter la gamme des besoins de l'élève. Par contre, les efforts concertés de ces partenaires seront avantageux et profitables pour l'élève.

La direction de l'école

La direction de l'école est la première personne responsable de la mise en œuvre du programme de dépistage précoce et continu. Elle doit s'assurer que tous les élèves et leurs parents fassent l'objet d'un accueil chaleureux à l'école et qu'une communication constante règne entre les parents et l'école et ce, tout au long du processus du programme de dépistage. Elle doit aussi s'assurer que chaque élève fasse l'objet d'une observation soutenue et reçoive l'appui pouvant répondre à ses besoins individuels.

Le personnel enseignant

Le personnel enseignant joue un rôle important dans la mise en œuvre du programme de dépistage précoce et continu. Il doit favoriser l'intégration de l'élève à l'école et lui assurer des expériences de réussites scolaires.

Le personnel doit observer et évaluer les développements psychomoteur, socio affectif, intellectuel et langagier de chaque élève, choisir des stratégies et des interventions appropriées. Il importe de bien identifier les besoins de l'élève et d'intervenir tôt et de façon efficace à chacune des années scolaires, mais particulièrement en maternelle et au jardin alors que l'élève aborde une étape très importante de sa vie où motricité, socialisation, intelligence et langue doivent se développer de façon optimale.

Enfin, il doit développer une communication constante avec les parents, afin d'aider l'élève à se développer au maximum de ses capacités.

Les parents

Les parents ont un rôle crucial dans le processus du programme de dépistage précoce et continu. Tout le travail déjà réalisé auprès de l'élève, soit dans le domicile familial, à la garderie ou dans les agences de services sociaux ou de santé, est important pour l'école qui veut répondre aux besoins de l'élève. Les parents possèdent de l'information privilégiée et peuvent la transmettre au personnel de l'école dans le but d'aider leur enfant à s'épanouir au sein de l'école.

La participation des parents est souhaitable afin de permettre à l'école de connaître, dès le début scolaire, les besoins de l'élève, afin de pouvoir intervenir le plus rapidement et efficacement possible.

La réussite du programme de dépistage précoce et continu dépend en grande partie du climat de confiance établi entre les parents, les organismes communautaires et les intervenants scolaires. Ce climat de confiance est fondé sur le respect réciproque et le souci de travailler conjointement à l'identification des besoins réels de l'élève et à l'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre d'un programme visant son développement maximal.